

## DATES IMPORTANTES

Dépôt des candidatures : du 17 septembre au 1<sup>er</sup> octobre 2021 16h30

Dépôt de la liste électorale le 8 octobre 2021

Révision de la liste électorale les 18 et 19 octobre 2021

Vote par anticipation le 31 octobre 2021 de 9h30 à 20h00

Jour du scrutin le 7 novembre 2021 de 9h30 à 20h00

Des questions?

Communiquez avec la présidente d'élection au 819-427-5511 poste 2502

[papineauville@papineauville.ca](mailto:papineauville@papineauville.ca)

ou

visitez notre site web : [www.papineauville.ca](http://www.papineauville.ca)

**Martine Joanisse**  
Présidente d'élection



## ÉLECTION MUNICIPALE DU 7 NOVEMBRE 2021

VOTER, C'EST VOTRE DROIT!

### GUIDE À CONSERVER

Le 7 novembre 2021, vous serez appelé à élire votre nouveau conseil municipal.

### QUI PEUT VOTER

Pour voter à l'élection du 7 novembre 2021, vous devez avoir 18 ans au plus tard le jour du scrutin.

De plus, au 1<sup>er</sup> septembre 2021, vous devez :

- Être citoyen canadien;
- Être domicilié à Papineauville et au Québec depuis plus de 6 mois;
- Ne pas être en curatelle;
- Être inscrit sur la liste électorale.

Les électeurs non domiciliés qui, le 1<sup>er</sup> septembre 2021, sont propriétaires d'un immeuble ou occupants d'un établissement d'entreprise depuis au moins 12 mois peuvent être inscrits sur la liste électorale en transmettant un avis au président des élections au plus tard le 8 octobre 2021, après cette date vous devrez vous présenter à la commission de révision

Les copropriétaires d'un immeuble ou les cooccupants d'un établissement d'entreprise non domiciliés doivent désigner, au moyen d'une procuration, une seule personne qui peut être inscrite sur la liste électorale et ce au plus tard le 8 octobre 2021.

Les personnes morales, telles que les compagnies et les syndicats, ne peuvent être inscrites sur la liste électorale.

### ÊTES-VOUS INSCRIT SUR LA LISTE ÉLECTORALE

Il est de la responsabilité de chaque électeur de s'assurer qu'il est sur la liste électorale municipale.

Dans la semaine du 10 octobre 2021, vous recevrez un avis d'inscription par la poste. Si votre nom s'y trouve, c'est que vous êtes inscrit sur la liste électorale.

Si vous ne recevez pas d'avis ou recevez un avis portant la mention « Aucun électeur inscrit à cette adresse » ou un avis sur lequel votre nom ne figure pas, vous devrez vous présenter à la commission de révision.

### LA COMMISSION DE RÉVISION

Si vous n'êtes pas inscrit ou si certaines données vous concernant sont erronées ou manquantes ou encore si votre nom ou le nom d'une personne se retrouve sur la liste alors qu'il ne devrait pas s'y trouver, présentez vous à la commission de révision avec 2 pièces d'identité valides. L'une comportant votre nom et date de naissance et une seconde avec votre nom et votre adresse. **Référez-vous à la liste des pièces requises plus loin dans ce guide.**

Lundi 18 octobre de 14h30 à 17h30 et 19h00 à 22H00

Mardi 19 octobre de 10h00 à 13h00

Salle du conseil municipal située au 188, rue Jeanne-d'Arc

**N'oubliez pas, vous devez être inscrit sur la liste électorale pour pouvoir voter.**

### **QUAND VOTER**

L'élection municipale se tiendra le dimanche 7 novembre 2021. Cependant, vous pouvez voter avant cette date.

### **LE VOTE PAR ANTICIPATION**

Vous pouvez voter par anticipation le dimanche 31 octobre de 9h30 à 20h00 au centre communautaire situé au 378C rue Papineau (derrière l'école secondaire Louis-Joseph-Papineau)

### **LE JOUR DU SCRUTIN**

De 9h30 à 20h00 le 7 novembre 2021 au centre communautaire situé au 378C, rue Papineau (derrière l'école secondaire Louis-Joseph-Papineau).

### **PIÈCES D'IDENTITÉ REQUISES**

Pour exercer votre droit de vote, vous devez présenter l'une des pièces d'identité suivantes :

- Permis de conduire ou permis de conduire probatoire du Québec;
- Carte d'assurance maladie du Québec;
- Passeport canadien;
- Certificat de statut d'Indien;
- Carte d'identité des Forces canadiennes.

### **MESURES EXCEPTIONNELLES LIÉES À LA SITUATION SANITAIRE (VOTE PAR CORRESPONDANCE – COVID-19)**

#### **1. Vous pourrez voter par correspondance si vous êtes dans l'une des situations suivantes :**

- Votre domicile est dans la municipalité de Papineauville et vous êtes incapable de vous déplacer pour des raisons de santé. Votre proche aidant domicilié à la même adresse peut aussi voter par correspondance.
- Vous êtes domicilié à Papineauville dans une résidence privée pour aînés (RPA) inscrite au registre constitué en vertu de la Loi sur les services de santé et les services sociaux.

#### **Comment faire votre demande?**

Les demandes peuvent être présentées verbalement ou par écrit en communiquant avec la présidente d'élection aux coordonnées suivantes : Martine Joannis, 819-427-5511 poste 2502 ou par écrit (188-100, rue Jeanne-d'Arc, Papineauville, PQ JOV 1R0) ou par courriel [papineauville@papineauville.ca](mailto:papineauville@papineauville.ca).

Vous devez faire votre demande au plus tard le mercredi 27 octobre 2021. Les demandes seront valides pour l'élection du 7 novembre 2021 et les recommencements qui en découlent. Les bulletins de vote remplis devront être reçus au bureau de la présidente d'élection au plus tard le 5 novembre 2021, à 16 h 30.

Si vous êtes dans cette situation, votre demande sera valide pour le scrutin en cours et pour les recommencements qui pourraient en découler.

Si vous êtes admissible au vote par correspondance, vous pouvez également faire une demande de modification à la liste électorale par écrit.

#### **Vous pourrez aussi voter par correspondance si vous êtes dans la situation suivante :**

- Vous êtes en isolement ordonné ou recommandé par les autorités de santé publique, car vous :
  - Êtes de retour d'un voyage à l'étranger depuis moins de 14 jours;
  - Avez reçu un diagnostic de COVID-19 et êtes toujours considéré(e) porteur(se) de la maladie;
  - Présentez des symptômes de la COVID-19;
  - Avez été en contact avec un cas soupçonné ou confirmé de COVID-19 depuis moins de 14 jours;
  - Êtes en attente d'un résultat de test de COVID-19.
- **Comment faire votre demande?**

Si vous êtes en isolement, vous pouvez demander de voter par correspondance **à partir du 17 octobre 2021 seulement**. Cette demande sera valide uniquement pour l'élection en cours. Les demandes peuvent être présentées verbalement ou par écrit en communiquant avec la présidente d'élection aux coordonnées suivantes : Martine Joannis, 819-427-5511 poste 2502 ou par écrit (188-100, rue Jeanne-d'Arc, Papineauville, PQ JOV 1R0). Les bulletins de vote remplis devront être reçus au bureau de la présidente d'élection au plus tard le 5 novembre 2021, à 16 h 30.

Les bulletins de vote par correspondance seront expédiés à partir de la semaine du 11 octobre 2021.

Si vous êtes inscrit(e) au vote par correspondance et que vous n'avez pas reçu vos bulletins de vote quelques jours après leur envoi, vous pourrez communiquer avec la présidente ou le président d'élection pour vérifier la date d'envoi ou en recevoir de nouveaux.